



## Introduction

Cette fiche de conseils est destinée aux employeurs et aux travailleurs du secteur manufacturier. Elle donne un aperçu des risques que présente la COVID-19 sur le lieu de travail et des mesures de contrôle correspondantes. Le secteur manufacturier comprend les lieux de travail où sont fabriqués des pièces, des matériaux et des produits finis, comme les textiles, les métaux, les produits chimiques, les pâtes et papiers, les plastiques, les appareils électroniques, et les pièces et véhicules automobiles.

Dans tous les cas, il faut suivre les conseils [des autorités locales de santé publique](#) et de l'[organisme de réglementation compétent en santé et sécurité au travail \(SST\)](#).

Consultez les directives actuelles de l'[Agence de la santé publique du Canada \(ASPC\)](#) contenues dans l'[Outil d'atténuation des risques pour les lieux de travail et les entreprises en activité pendant la pandémie de COVID-19](#). Les [Manufacturiers et Exportateurs du Canada](#) et d'autres associations commerciales peuvent également fournir des ressources d'information sur la COVID-19.

Pour les pratiques générales de prévention de la COVID-19 à l'intention des employeurs et des employés, consultez les documents contenant des [ressources sur la COVID-19](#) du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST), notamment les pages « [Protégez-vous et protégez les autres contre la COVID-19](#) », « [COVID-19 : Planification en santé et sécurité pour les employeurs](#) » et « [Prévention de la COVID-19 chez les travailleurs](#) ».

Respectez vos obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail en déployant tous les efforts raisonnables possibles dans les circonstances pour protéger la santé et la sécurité de vos travailleurs.

Comme les établissements de fabrication varient en taille, allant de petits propriétaires exploitants à de grandes entreprises comptant de nombreux travailleurs ou plusieurs équipes, une variété de conseils ont été fournis. Appliquez ceux qui correspondent le mieux à votre lieu de travail.

## Tenir compte des risques

Le risque de contracter la COVID-19 augmente dans les situations où les personnes se trouvent dans des espaces fermés mal ventilés et dans des lieux bondés et qu'elles sont en contact avec des personnes qui ne font pas partie de leur ménage. Le risque est plus élevé dans les endroits où se déroulent des activités comme tenir des conversations rapprochées, crier ou respirer fort (p. ex. pendant l'exercice).

Travailler dans l'industrie de la fabrication expose les travailleurs à un grand nombre des situations décrites ci-dessus. La transmission de la COVID-19 lors de ces activités dépend du cadre, du nombre de personnes, de la proximité physique, de la durée et du type d'interactions, ainsi que de l'efficacité des mesures de santé et de sécurité mises en place.

Les employeurs doivent tenir compte des points suivants :

- Comment empêcher la COVID-19 de pénétrer l'établissement? Avez-vous apporté les changements appropriés à vos politiques et pratiques pour éviter que la COVID-19 ne perturbe votre organisation?
- Comment protéger les employés et les visiteurs? Avez-vous correctement déterminé les risques et mis en œuvre les solutions adéquates?
- Comment l'espace de production est-il ventilé? La ventilation pourrait augmenter la transmission des virus transmissibles par voie aérienne. Ajustez les systèmes de ventilation pour diminuer les risques.
- Combien d'interactions étroites les employés auront-ils entre eux? Les risques de transmission augmentent en cas de contacts étroits et fréquents.
- Quelle est la durée des interactions? Les données indiquent que la propagation de personne à personne est plus probable en cas de contact prolongé.
- Quel type d'interactions auront les employés (p. ex. travailler côte à côte ou soulever fréquemment des charges lourdes ensemble)? Observez et analysez vos processus et vos tâches professionnelles. Déterminez comment se produit la transmission de la COVID-19 et introduisez des mesures d'atténuation.
- Les employés sont-ils en contact avec des surfaces ou des objets fréquemment touchés? La tâche peut-elle être ajustée pour réduire ou éliminer les points de contact?
- Les masques non médicaux sont-ils obligatoires dans les lieux de travail de votre administration? Cette dernière dispose-t-elle de lois ou de règlements applicables dans votre secteur?
- Prévoyez-vous des mouvements de foule ou en observez-vous dans votre établissement (p. ex. aux horloges de pointage ou dans les vestiaires). Effectuez des changements opérationnels pour éviter les foules autant que possible.
- La barrière de la langue pourrait-elle avoir une incidence sur la capacité des travailleurs à comprendre et à suivre les mesures de contrôle de la transmission? Évaluez votre personnel et adaptez vos communications pour vous assurer



que vos employés comprennent.

Chaque opération de fabrication est unique. Il est important pour les employeurs d'[évaluer les risques de transmission](#) de la COVID-19 pour leur disposition, leurs processus, et leurs tâches professionnelles spécifiques et de mettre en œuvre les mesures [de contrôle des dangers](#) appropriées en utilisant [la hiérarchie des mesures de maîtrise](#) (élimination, substitution, mesures d'ingénierie, mesures administratives, équipement de protection individuelle [EPI]). Utilisez une approche à plusieurs niveaux en mettant en œuvre une combinaison choisie de mesures de contrôle des risques, y compris [les pratiques préventives personnelles](#). Veillez à ne pas créer de nouveaux risques sur le lieu de travail ou à éviter les répercussions négatives sur les contrôles de sécurité existants.

Mettez en œuvre un plan de sécurité lié à la COVID-19 pour déceler les dangers et fournir des solutions propres à votre lieu de travail. Communiquez le plan aux employés et affichez des copies sur les babillards de sécurité. Ce plan devrait fournir autant de détails que possible. Révissez, communiquez et mettez à jour le plan de façon régulière.

## Élimination et mesures d'ingénierie

Mettez en œuvre ces mesures pour aider à prévenir la transmission de la COVID-19 sur le lieu de travail. Avoir le moins de personnes possible sur place devrait être la priorité, ainsi que le maintien des protocoles de sécurité.

- Installez des postes de lavage des mains de plus ou des distributeurs de désinfectant pour les mains (avec une teneur en alcool d'au moins 60 %) dans les zones à fort trafic telles que les entrées et sorties principales des employés, les salles de repos, les vestiaires, les salles de réunion, les ascenseurs, la réception et les aires de réception et d'expédition.
- [Ventilez](#) convenablement les espaces intérieurs. Consultez un spécialiste en chauffage, en ventilation et en climatisation sur les moyens d'augmenter les échanges d'air intérieur et extérieur par heure et de réduire ou d'éliminer le recyclage de l'air pour l'ensemble de l'établissement. Envisagez d'installer des unités de filtration et de désinfection de l'air (p. ex. un éclairage germicide UV de la pièce ou du système) pour réduire davantage les contaminants de l'air.
- Assurez-vous que les ventilateurs d'extraction (qui évacuent vers l'extérieur) dans les toilettes ou du système d'évacuation locale sont pleinement fonctionnels, qu'ils fonctionnent à leur capacité maximale et qu'ils restent en fonction.
- Réglez les ventilateurs de la zone (p. ex. portables, sur pied ou muraux) à la vitesse la plus basse et orientez-les loin des personnes pour vous assurer que les ventilateurs de circulation d'air ou de refroidissement ne dirigent pas le flux d'air d'une personne à l'autre.
- Modifiez les vestiaires et les salles de réunion (c.-à-d. en enlevant des meubles ou en ajustant l'emplacement des casiers) pour favoriser une plus grande distance possible entre les travailleurs.
- Installez [des barrières physiques](#) pour séparer les employés lorsque cela est possible et approprié, et assurez-vous de ne pas bloquer les allées ou les sorties (p. ex. la zone d'évacuation d'urgence). Les barrières doivent être de taille et de position appropriées pour empêcher les gouttelettes respiratoires d'être transportées d'une personne à l'autre. Nettoyez et désinfectez les barrières selon les besoins plusieurs fois par quart de travail aux postes de travail occupés (au moins quotidiennement).
- Remplacez les surfaces molles par des surfaces dures, plus faciles à désinfecter (p. ex. remplacez la moquette par du carrelage, les bancs rembourrés par des bancs en bois ou en plastique).
- Réduisez le nombre de points de contact nécessaires pour accéder aux immeubles et aux installations :
  - Remplacez les ferrures de porte par des poignées et des plaques de propreté qui peuvent être actionnées à l'aide des poignets ou des coudes.
  - Installez des dispositifs d'ouverture automatique sur les portes ou gardez ouvertes les portes qui ne sont pas coupe-feu. Veillez à ne pas provoquer de nouveaux risques (trébuchement ou incendie).
  - Installez des interrupteurs d'éclairage, des robinets d'eau, des distributeurs de désinfectant, des chasses d'eau pour les toilettes et les urinoirs et des distributeurs de serviettes en papier automatiques (activés par un mouvement ou une minuterie) et sans contact.
  - Retirez les poubelles dont les couvercles doivent être ouverts manuellement et remplacez-les par des poubelles dont les couvercles s'ouvrent par un mouvement ou avec le pied.
  - Utilisez des méthodes sans contact pour que les travailleurs puissent poinçonner, comme des cartes-clés électroniques, la messagerie/les courriels ou un appel nominal par un superviseur.



## Mesures administratives

Ces types de mesures réduisent les risques grâce à des politiques, des procédures et des formations. Pour être pleinement efficaces, elles s'appuient sur la gestion et la conformité du personnel. Appliquées correctement, ces mesures peuvent réduire la transmission du coronavirus. Il est possible que la COVID-19 soit transmise par des personnes qui ne présentent aucun symptôme. Lorsque vous mettez en place des mesures de contrôle, tenez compte du fait que n'importe qui peut déjà être infecté. La mise en œuvre et l'application de politiques visant à prévenir la propagation de la COVID-19 dans les installations de fabrication sont essentielles pour protéger les employés et le public. Veillez à continuer à revoir et à mettre à jour les mesures administratives au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie.

### Éloignement physique

- Instaurez et imposez une politique d'éloignement physique à l'intérieur et à l'extérieur. Communiquez ces exigences à tous les employés et les visiteurs.
- Rappelez aux employés de réduire au minimum les interactions personnelles non essentielles avec des personnes d'autres ménages (pour diminuer les expositions potentielles à la COVID-19). Les interactions doivent être **limitées et brèves**, et **se dérouler à la plus grande distance possible** (au moins deux mètres).
- Limitez le nombre de personnes autorisées à accéder aux toilettes et aux vestiaires en même temps. Configurez l'espace pour que les lavabos, les cabines, les douches et les urinoirs soient mis hors service en alternance s'ils se trouvent à moins de deux mètres les uns des autres.
- Désignez, dans la mesure du possible, des itinéraires à sens unique et à file unique à travers l'installation.
- Modifiez les postes de travail afin de garantir la plus grande distance possible entre les employés (au moins deux mètres). Portez une attention particulière aux postes de travail où les travailleurs sont côte à côte ou face à face. S'il n'est pas possible d'espacer les travailleurs, installez entre eux des barrières conçues pour réduire la transmission des gouttelettes respiratoires.
- Évaluez les tâches professionnelles et réduisez au minimum les contacts physiques étroits pour le plus grand nombre de tâches possible. Modifiez les tâches pour qu'elles puissent être effectuées par une seule personne (si cela ne présente aucun danger). Pour toutes les tâches qui nécessitent la présence de deux employés ou plus à proximité, assurez-vous que tous les employés [portent correctement un masque non médical](#) et faites en sorte que l'interaction soit la plus courte possible.
- Prévoyez comment les employés et les clients maintiendront un éloignement physique pendant les évacuations d'urgence. Effectuez des exercices pour vous assurer que les employés suivent la nouvelle procédure.
- Préparez-vous à des exceptions aux directives d'éloignement, p. ex. pour toute personne portant secours à une personne en détresse, apportant les premiers soins ou pratiquant la réanimation cardiorespiratoire.
- Recommandez aux travailleurs d'éviter, si possible, de vivre ou de voyager en communauté.

### Le port du masque

Le port correct du masque réduit le nombre de virus libérés dans l'environnement par les personnes infectées. L'instauration et l'application de politiques d'éloignement physique et de port de masque permettent de réduire la propagation de la COVID-19 avec efficacité.

- Instaurez une politique de port du masque. Communiquez-en les exigences aux visiteurs et aux employés. Assurez-vous que la politique soit conforme aux recommandations des autorités locales de santé publique.
- La politique doit préciser quand et où le masque doit être porté, ainsi que le type de masque.
- Exigez que les employés portent correctement des masques non médicaux bien conçus et bien ajustés lorsqu'ils sont au travail. Les masques doivent épouser la forme du visage en couvrant bien le nez, la bouche et le menton.
- Si des respirateurs (p. ex. des masques N95 jetables ou réutilisables) sont déjà utilisés pour certaines tâches, continuez à les utiliser; ils offrent une protection supérieure aux masques non médicaux.
- Les masques ne doivent pas être portés par une personne inconsciente ou qui est incapable de retirer le masque sans assistance.
- Informez les employés des limites inhérentes aux masques. Mentionnez le fait qu'une utilisation et une élimination incorrectes des masques peuvent augmenter le risque d'infection.
- Mettez à jour votre [programme relatif au stress thermique](#), si votre organisation en a un, car le port du masque peut augmenter le stress physiologique lors de tâches exigeant des efforts importants.



- Envisagez d'utiliser des masques transparents, le cas échéant, ou utilisez des instructions écrites pour communiquer avec les collègues sourds ou malentendants.
- Formez le personnel et affichez des panneaux rappelant à toutes les personnes ce qui suit :
  - changer leur masque s'il est mouillé ou souillé (avoir des masques à portée de main à cet effet);
  - conserver les masques réutilisables souillés dans un récipient absorbant l'humidité (lavez les masques avant de les réutiliser);
  - éviter de toucher l'extérieur du masque au moment de le porter ou de le retirer (manipuler uniquement les attaches);
  - se laver (ou de se désinfecter) les mains avec de l'eau et du savon avant et après avoir mis ou enlevé le masque;
  - être conscient des conditions du milieu qui peuvent nuire à la santé des personnes qui portent un masque (p. ex. l'inefficacité des masques après avoir été souillés ou le déclenchement plus rapide du stress thermique dans les espaces chauds et humides).
- Consultez les documents du [CCHST « Obtiens les faits sur les masques »](#) et de l'[ASPC « Masques non médicaux »](#) pour de plus amples informations et conseils.

## Changements qui concernent les employés

- Ajustez le nombre d'employés quotidiens afin d'avoir le moins de personnes possible sur le lieu de travail (lorsque cela est possible sans danger). Assurez-vous que des personnes remplissant des rôles essentiels, p. ex. les superviseurs et les membres de l'équipe de premiers secours ou d'intervention d'urgence, sont présentes à chaque quart. Dispensez une formation polyvalente aux employés afin qu'ils soient en mesure de remplir en toute sécurité les tâches de collègues.
- Décalez les quarts de travail et les heures de pause afin de réduire l'affluence des employés aux entrées, aux vestiaires, aux salles de pause et les zones de repos extérieures.
- Désignez des groupes d'employés (cohortes) qui travaillent ensemble pendant les mêmes quarts de travail. Gardez les groupes séparés autant que possible.
- Réduisez les contacts avec les employés qui arrivent au travail en simplifiant le processus autant que possible (p. ex. en étant flexible avec les heures d'arrivée et de départ ou en ajoutant des horloges de pointage supplémentaires ou des systèmes de carte-clé).
- Envisagez de répartir la production entre des équipes supplémentaires (p. ex. les quarts de travail d'après-midi ou de nuit), avec moins d'employés par équipe.
- Évitez, dans la mesure du possible, d'envoyer des employés dans plusieurs lieux de travail, divisions ou services.
- Continuez à organiser des réunions de sécurité et d'information, mais évitez autant que possible les rassemblements de personnes. Mettez en œuvre la technologie nécessaire pour organiser des réunions virtuelles. Si cette option n'est pas possible, rassemblez-vous en petits groupes physiquement distants, de préférence en plein air ou dans de grands espaces bien ventilés.
- Modifiez les zones d'entreposage partagées (p. ex. chaussures d'hiver, chandails, manteaux ou EPI). Par exemple, demandez aux travailleurs de ranger leurs effets personnels dans des casiers séparés ou dans des contenants ou des sacs scellés et identifiés.
- Fournissez un service de buanderie pour les uniformes de travail ou exigez que les employés portent des uniformes ou des vêtements fraîchement nettoyés pour chaque quart de travail. Les vêtements doivent être mis en sac et lavés après chaque quart de travail.
- Instaurez des politiques de congé flexibles pour [tenir compte](#) des employés qui ont un [risque plus élevé](#) de présenter une forme grave de la maladie ou des complications (p. ex. les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes immunodéprimées ou les personnes souffrant de maladies chroniques).
- Adoptez des politiques souples en matière de congés de maladie et envisagez d'apporter un soutien aux employés en congé de maladie en les encourageant à rester chez eux lorsqu'ils se sentent malades, même si leurs symptômes sont légers (ne pénalisez pas les employés qui ne viennent pas travailler lorsqu'ils se sentent malades).

## Changements organisationnels



- Continuez à suivre les bonnes pratiques de fabrication. Conformez-vous à toutes les lois et exigences fédérales, provinciales ou territoriales en matière de travail.
- Dans la mesure du possible, instaurez un programme de travail à domicile obligatoire pour les employés qui n'ont pas besoin d'être présents sur les lieux.
- Réduisez les niveaux de bruit autant que possible (p. ex. éteignez les équipements qui ne sont pas activement utilisés ou réduisez le nombre de travailleurs dans les zones de travail) afin que les gens puissent parler aussi calmement que possible.
- Réduisez le nombre d'objets partagés entre les employés (p. ex. attribuez des outils de nettoyage ou des radios aux employés pour l'entièreté de leur quart de travail).
- Réduisez au minimum le nombre de visiteurs inutiles (p. ex. les entrepreneurs, les ingénieurs ou les consultants) dans l'établissement. Tenez des réunions virtuelles et reportez les appels de service d'entretien ou les consultations, si possible.
- Attendez que les zones dans lesquelles des travailleurs de l'extérieur étaient présents (p. ex. réparations, consultations ou installation de barrières) soient correctement ventilées avant de mettre en œuvre les protocoles de nettoyage. Ne reprenez les activités que lorsque cela ne présente aucun danger.
- Planifiez les livraisons pour qu'elles arrivent pendant les périodes creuses, lorsque le nombre d'employés présents sur le site est à son minimum.
- Envisagez de fermer l'établissement lorsqu'une écloison est déclarée. Nettoyez et désinfectez intensivement les installations de production, les vestiaires et les salles de pause des employés, ainsi que les zones administratives pendant la fermeture. Un arrêt d'une durée appropriée permettra de rompre la chaîne de transmission entre les travailleurs et de réduire les conséquences d'une écloison prolongée. Consultez les autorités locales de santé publique pour obtenir des conseils.
- Prenez toutes les mesures raisonnablement possibles, dans les circonstances, pour protéger la santé et la sécurité de vos employés en fournissant des renseignements, de la formation et de l'équipement de protection individuelle appropriés et en prenant des mesures d'assainissement adéquates.

## Formation des employés

- Fournissez à vos employés une formation propre à la COVID-19, couvrant au moins les éléments suivants :
  - les [symptômes de la COVID-19](#) et ce qu'il faut faire en cas de symptômes;
  - la façon dont le virus se propage;
  - comment se protéger et protéger les autres en adoptant plusieurs mesures de contrôle des risques et en suivant [les pratiques préventives personnelles](#);
  - comment rester informé (en consultant [des sources fiables](#));
  - [l'étiquette respiratoire et une bonne hygiène des mains](#);
  - les modifications aux politiques et aux procédures de santé et de sécurité
- Contrôlez la conformité et répétez la formation aussi souvent que nécessaire.
- Demandez aux travailleurs de rester à la maison s'ils se sentent malades, même s'ils ont des symptômes légers.
- Demandez aux employés d'éviter les contacts physiques inutiles tels que les accolades, les poignées de main et les tapes dans la main, ainsi que les rassemblements après le travail.
- Découragez le partage d'objets personnels tels que les téléphones portables, les briquets, etc.
- Enseignez des techniques de résolution des conflits aux superviseurs qui peuvent avoir à traiter avec des employés qui réagissent de manière agressive aux mesures de santé et aux changements organisationnels liés à la COVID-19.
- Demandez aux employés d'éviter de partager l'équipement portable, les outils et les documents. Lorsqu'il est inévitable de toucher des objets partagés, il faut se laver ou se désinfecter les mains avant et après (p. ex. dossiers de lot de fabrication, planchettes à pince, outils, stylos ou chariots).
- Formez les employés aux techniques appropriées pour nettoyer et désinfecter l'équipement comme les commandes, les écrans, les claviers, les outils, les radios, les appareils personnels (p. ex. les téléphones cellulaires). Donnez-leur des fournitures et accordez-leur du temps pour qu'ils désinfectent leur poste de travail, si nécessaire.



- Assurez-vous que les employés comprennent comment se protéger lors de l'utilisation de certains produits (y compris les nettoyants et les désinfectants), c.-à-d. qu'ils doivent porter un EPI approprié, aérer la zone pendant le nettoyage, etc. Assurez-vous que tous les travailleurs sont formés et qu'ils comprennent et utilisent le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail ([SIMDUT](#)).

## Dépistage préalable à l'entrée et recherche des contacts

- Posez des questions de dépistage sanitaire à tous les employés et visiteurs qui se présentent à l'entrée. Incluez les symptômes actuels (le cas échéant), les voyages récents et les expositions potentielles à la COVID-19 (des modèles de questionnaires sont disponibles auprès de votre autorité locale de santé publique ou du [CCHST](#)). Envisagez de demander aux employés de remplir un questionnaire de dépistage en utilisant un portail ou une application de l'entreprise avant de se présenter au travail.
- Les employés qui confirment qu'ils ne présentent aucun symptôme et qu'il n'y a pas eu d'exposition peuvent travailler. Dans le cas contraire, ils doivent communiquer avec leur superviseur. Ce dernier doit leur demander de rester (ou de retourner) chez eux et de surveiller leurs symptômes. Suggérez-leur de communiquer avec leur fournisseur de soins de santé ou les autorités locales de santé publique si des symptômes apparaissent ou si ceux-ci s'aggravent.
- Les visiteurs qui confirment qu'ils ne présentent aucun symptôme et qu'il n'y a pas eu d'exposition sont autorisés à entrer. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas entrer. Informez les visiteurs du processus de dépistage avant leur arrivée, afin de leur permettre de se préparer ou d'éviter de venir s'ils risquent de se voir refuser l'entrée.
- Conservez un registre des noms de tous les employés et visiteurs qui entrent sur le lieu de travail. Ce registre est essentiel pour la recherche de contacts; les renseignements qu'il contient ne doivent être fournis qu'aux autorités de santé publique. Assurez-vous que les renseignements personnels sont protégés et qu'ils sont conservés de façon sûre et sécuritaire.
- Encouragez l'utilisation de l'[application d'alerte nationale COVID-19](#) par les visiteurs et les employés, si votre province participe à l'initiative.

## Communication

- Les responsables doivent se tenir au courant et se conformer aux ordres de leurs autorités locales de santé publique ou des organismes de réglementation.
- Communiquez aux employés et aux visiteurs toutes les nouvelles pratiques et politiques qui sont en vigueur sur le lieu de travail. Communiquez ces changements et affichez des ressources et des informations fiables sur la COVID-19 aux entrées, dans les toilettes et les salles du personnel ainsi que sur les babillards de sécurité et les sites Web.
- Gardez à jour les informations, les directives et les ordonnances gouvernementales affichées.
- Posez des affiches dans tout l'établissement pour rappeler aux employés les comportements sécuritaires, comme l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et le respect des politiques d'éloignement physique et de port du masque.
- Posez des affiches détaillant la bonne technique de lavage des mains près des lavabos, pour rappeler et confirmer la formation.
- Indiquez les limites d'occupation des pièces à l'entrée des salles de pause, des toilettes, des zones de réception, des bureaux et des salles de réunion.
- Les communications doivent être rédigées en termes faciles à comprendre et dans plusieurs langues, selon les préférences des employés.
- Utilisez des graphiques et des pictogrammes pour informer clairement les occupants de l'immeuble sur les comportements souhaités et indésirables.
- Encouragez les travailleurs à signaler toute préoccupation qu'ils pourraient avoir concernant la COVID-19 à leur employeur, à leur superviseur, à leur comité de santé et de sécurité ou à leur représentant en santé et sécurité, ou à leur syndicat, s'il y a lieu.
- Fournir des informations sur les [ressources de soutien économique](#) du gouvernement.
- Fournir un soutien et des ressources [en santé mentale](#).

## Réponse à la COVID-19





- Lorsqu'une personne déclare avoir les symptômes de la [COVID-19](#) lorsqu'elle est au travail, faites-lui immédiatement porter un masque médical (chirurgical). S'il n'y a pas de tel masque, elle doit porter adéquatement un masque non médical bien conçu et bien ajusté.
- Si la personne est en détresse immédiate, composez le **911** pour obtenir une assistance médicale.
- Demandez aux visiteurs de quitter l'endroit s'ils peuvent le faire en toute sécurité.
- Pour les employés :
  - Demandez à la personne d'arrêter de travailler immédiatement. Si possible, isolez des autres la personne malade, dans une zone ou une pièce séparée. (**Remarque** : Après le départ de la personne, nettoyez et désinfectez toutes les surfaces et tous les objets que la personne symptomatique a pu toucher ou approcher).
  - Renvoyez le membre du personnel à la maison pour qu'il commence son isolement. Demandez-lui d'éviter les transports en commun, les taxis et le covoiturage, si possible.
  - Demandez-lui de consulter un médecin, si nécessaire, et de suivre les instructions de son [autorité locale de santé publique](#).
  - Le retour au travail doit être déterminé par des professionnels médicaux ou des responsables de la santé publique et dépendra du type, de la durée et de la gravité des symptômes et, le cas échéant, du résultat d'un test de dépistage de la COVID-19.
- Si un employé ou un visiteur vous informe d'un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19, signalez-le aux autorités de santé locales et coopérez à toute recherche de contact. Vous pouvez également être tenu d'informer les employés qui pourraient avoir été exposés, à moins que cela ne relève de la responsabilité de votre autorité de santé publique. Conseillez à tous ceux qui ont été potentiellement exposés de surveiller attentivement l'apparition de tout symptôme de la COVID-19.
- Si le cas est lié au travail et concerne un travailleur, des avis supplémentaires peuvent être exigés. Communiquez avec l'[organisme de réglementation compétent en SST](#) et avec la [commission des accidents du travail](#) de votre **administration** pour obtenir des conseils. Remplissez un rapport d'incident et commencez une enquête.

## Vaccins

- Encouragez les employés à se faire [vacciner](#) contre la COVID-19 dès que le vaccin sera disponible dans votre région.
- Envisagez de soutenir les employés qui souhaitent se faire vacciner en leur accordant du temps payé pendant les heures de travail pour se faire vacciner ou, si possible, en mettant en place une clinique de vaccination sur le lieu de travail.
- Communiquez des informations supplémentaires sur le vaccin en les affichant sur le babillard de sécurité ou en les envoyant par voie électronique. Site Web du gouvernement du Canada « [Ce qu'il faut savoir sur le vaccin contre la COVID-19 au Canada](#) ».

## Nettoyage et désinfection

Consultez la fiche de conseils [Nettoyage et désinfection](#) du CCHST pour obtenir des conseils supplémentaires et des exemples d'objets et de surfaces.

- Les fabricants doivent se concentrer sur l'équipement, les surfaces de travail, les commandes et les poignées d'équipement, les écrans tactiles, les outils partagés, les panneaux d'accès, les poubelles et les bacs de recyclage et le matériel de bureau (stylos, outils, téléphones, radios, clavier, souris, etc.).
- Les objets et surfaces fréquemment touchés et à haut risque de transmission doivent être désinfectés plusieurs fois par jour.
- Assurez-vous que les toilettes sont nettoyées fréquemment, qu'elles ont l'eau courante et qu'elles sont pourvues de savon, de serviettes de papier et d'une poubelle doublée d'un sac de plastique (poubelle à ouverture automatique de préférence).
- Nettoyez et désinfectez les tables, les chaises et les surfaces de repas des salles de pause ou des cafétérias



après qu'elles ont été utilisées par les employés.

- Assurez-vous que l'équipement de lavage de la vaisselle de la cafétéria fonctionne conformément aux spécifications, choisissez les cycles ou les réglages d'assainissement et utilisez les détergents et les désinfectants appropriés.
- Évitez la contamination croisée entre la vaisselle et la verrerie propres et sales.

**Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).**



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l' [Agence de la santé publique du Canada](#).

Il convient de noter que la présente fiche de conseils n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.

**Avis de non-responsabilité :** Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.